

AFFAIRE N° 36. - Construction d'un quai pour les pêcheurs de SAINT-DENIS

M. BOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur IVOULA, patron pêcheur, porte parole du Comité des pêcheurs du Barachois ayant écrit à Monsieur le Préfet pour solliciter la création d'une darse devant le wharf de la Préfecture, l'administration préfectorale a transmis sa demande pour avis à M. l'Administrateur de l'Inscription Maritime à la Réunion.

En réponse M. DU MESGNIL, Administrateur de l'Inscription Maritime à la Réunion, a fait savoir à M. le Préfet/la nécessité d'un abri pour les pêcheurs à Saint-Denis est manifeste, compte tenu de ce que :

- 1) la mise à terre ou à la mer des embarcations est toujours une opération périlleuse et sportive à partir des galets, et les pêcheurs, si habiles soient-ils, y prennent des risques certains;
- 2) les bateaux eux-mêmes souffrent de ces traitements d'une part parce que à traîner les barques sur les galets, les fonds sont rapidement usés, et d'autre part, parce que ces barques restent au sec exposées au soleil qui couvre les bordés et compromet la sécurité des embarcations;
- 3) l'inexistence d'un port qui oblige à mettre les barques à terre, à bras d'hommes, limite par le fait même la dimension de celles-ci à quelque 5 m,50, impose la motogodille (pour diviser les poids à la remontée) alors que les lieux de pêche du poisson quelque peu éloignés des côtes et les conditions climatiques (alizés) imposent des bateaux plus solides à moteur intérieur, plus sûrs et plus économiques;
- 4) encore faut-il proportionner la réalisation à entreprendre en fonction de son intérêt économique. Le " Port " de Saint-Denis est fréquenté par 15 barques armées chacune par 3 pêcheurs ce qui donne 45 pêcheurs concernés environ.

M. DU MESGNIL y verrait un avantage supplémentaire qui animerait heureusement la baie de Saint-Denis, pittoresque mais vide de navires; le petit port ainsi créé pourrait servir de base à la Direction de la Jeunesse et des Sports pour y créer une école de voile sur dériveurs légers. Cette réalisation rendrait le bord de la mer plus vivant et permettrait l'accès de loisirs sains à la jeunesse de Saint-Denis;

- 5) à l'intérieur de ces données, il apparaît que la meilleure formule et la plus simple serait la création, à partir d'un épi actuellement existant (à droite du wharf quand on regarde la mer) qu'il conviendrait de renforcer et de prolonger d'une cinquantaine de mètres, d'une véritable anse abritée à l'intérieur de laquelle les bateaux resteraient au mouillage. Les avantages en seraient les suivants:



- le travail des pêcheurs serait humanisé et rendu moins pénible et moins dangereux;

- les barques ne s'échant plus sur les galets y gagneraient en longévité.

La porte serait ainsi ouverte à un format plus grand des embarcations de pêche avec les conséquences favorables ci-dessus citées.

L'école de voile serait à la portée des intéressés.

Une petite cale de halage pourrait compléter cet ouvrage à la mer ainsi qu'une rampe d'accès à partir de la route. La dépense envisagée serait de l'ordre de 10 millions de Frs CFA.

Mesdames et Messieurs, comme l'a fait si justement remarquer M. DU MESGIL, ce projet de construction d'un quai à proximité du wharf de la Préfecture avait déjà retenu toute l'attention de la Municipalité et du Service de la Jeunesse et des Sports qui avaient demandé à la C.F.E. de leur présenter une étude de la question.

M. VIRAPIN, responsable d'un Cabinet d'études à Saint-Denis m'a, sur la demande du Service de la Jeunesse et des Sports, fait tenir un jeu de plans concernant la construction d'une base d'initiation à la voile à Saint-Denis.

Le prix moyen pour la construction d'une base d'initiation à la voile sur terrain plat, est de Frs CFA 7.055.275. La variante avec sous-sol sur terrain accidenté - ce qui est le cas pour Saint-Denis - serait de l'ordre de 9.000.000 de Frs CFA.

Les travaux seraient subventionnés à 80 % par le Service de la Jeunesse et des Sports.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, nous avons déjà délibéré sur cette même proposition qui remonte assez loin déjà et qui nous avait été faite par notre ancien collègue, M. Georges LEVENEUR.

Des études ont été faites pour rétablir ce havre qui se trouvait autrefois au Marabout et qui servirait aux habitués de la voile et aux pêcheurs ce qui aurait pour Saint-Denis une utilité touristique et sportive. Evidemment, ce n'est qu'un projet, mais je crois qu'il serait bon que le Conseil Municipal prenne aujourd'hui même une décision de principe.

Je dois dire que lorsque M. le Préfet VAUDEVILLE m'a parlé de ce projet il était surpris de voir que je le connaissais, mais surtout il ignorait que ce projet était d'essence municipale.

J'estime qu'il n'est pas nécessaire de demander une subvention au Conseil Général et qu'il est préférable de prendre cette opération à notre charge. Cette dépense est utile et nécessaire dans le cadre de la rénovation de la Ville de Saint-Denis. Le montant des travaux est de l'ordre de 16 à 17 millions, mais nous pensons obtenir une participation de la Jeunesse et des Sports.

M. RIVIERE. - Monsieur le Maire, ne pourrait-on pas demander une subvention à la Chambre de Commerce?

Le MAIRE. - Bien volontiers nous retenons la suggestion de notre collègue RIVIERE.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de prendre sur la question un vote de principe.

Adopté à l'unanimité.

Non approuvé  
Lettre n° 1079 / D.A.F. / 3 - S.G  
du 15/2/67. - Signé: J. Vandeville